

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 10
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix sept, le quatre avril

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT en la salle du conseil de la mairie de Blanquefort

Date de convocation : 23 mars 2017

Etaient Présents : Mmes GOT – GUILLEN – MONSEIGNE – MM. BITEAU – CORSAN – GIRARD – LORIAUD – PLISSON – RENARD – SUBRENAT.

Délibération N°2017-01-013: Versement de la cotisation 2017 à l'association des Biens Français du Patrimoine Mondial

Vu le CGCT ;

Vu la décision de l'assemblée générale de l'association du 23 mars 2017 fixant le montant des cotisations pour les membres associés ;

Considérant pour le SMIDDEST l'intérêt de continuer à adhérer à l'ABFPM ;

Le Comité Syndical décide à l'unanimité, après en avoir débattu :

Article 1. d'autoriser Madame la Présidente à verser la cotisation 2017 du SMIDDEST à l'association des Biens Français du Patrimoine Mondial d'un montant de 500 € inscrit à l'article 6281 du budget annexe Cordouan 2017 ;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Blanquefort le 4 avril 2017

La Présidente

Pascale GOT